



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT 2 IMPASSE EDOUARD HERRIOT SECTION A R N° 71

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la demande d'alignement de Maître Céline GRIEU relative à la propriété de Mr Jean-Marie DEMOTIER
et Mme Gisèle DOUCHE sise 2, Impasse Edouard Herriot cadastrée section A R n° 71 à Pont-Audemer,
Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A R n° 71 bordant l'Impasse Edouard Herriot (V.C. n° 518).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 8 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en
charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS



Département :
EURE

Commune :
PONT-AUDEMER

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 01/07/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Accusé de réception des rapports foncier suivant :
027-20007339-20240709-0904_2024-AI
Date de transmission : 08/07/2024
Date de réception : 08/07/2024

DE LA DEMI LUNE 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 -fax
plgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

